

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE RÉSOLUTION

au sens des articles 43 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Récolte de signatures pour référendums rémunérées

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Suite à la question écrite QE 359 – 24.05 concernant la loi sur la récolte de signatures pour référendums, en Suisse et à Genève en particulier, il a été répondu que le Canton de Genève a érigé la récolte rémunérée de signatures en infraction pénale, punissable de l'amende dans certaines circonstances.

L'article 183, lettre d, chiffre 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982 (LEDP) prévoit : *« Est passible de l'amende, s'il n'y a pas lieu à application des dispositions du code pénal suisse, du 21 décembre 1937, quiconque [...] d) concernant diverses opérations : [...] 3° procède ou fait procéder, moyennant rétribution, à la quête de signatures en matière de référendum ou d'initiative [...] »*

Puis en juin 2023, le Conseil d'État a eu l'occasion de préciser : *« Dans le cadre de l'application de l'article 183, lettre d, chiffre 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 (LEDP; rs/GE A 5 05), seule la rémunération fixée en fonction du nombre de signatures récoltées est interdite. Les autres formes prévues, par exemple un montant forfaitaire payé à une entreprise ou à des personnes chargées de récolter payées au mois ou à l'heure, sont admises. En outre, la réglementation de la LEDP ne s'applique que pour les initiatives et les référendums en matière cantonale et communale. »*

De récents et importants cas de fraude ont été mis à jour dans la presse en Suisse, démontrant un flou juridique que des référendaires, aussi bien que des entreprises de récolte de signatures rémunérées, ont mis à profit pour récolter et déposer des signatures de manière abusive et frauduleuse. Ceci est inadmissible et délétère pour notre système de démocratie directe.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

déclare :

souhaiter l'interdiction de la récolte de signatures rémunérées en vue d'initiatives ou de référendums.

Johan Martens, Pablo Marin, Elisabeth Santi, Céline Forney, Rexhai Xheladini,
Pierre Bleiker, Denis Aziri, Cédric Briner, David Jungo Rodriguez, Patrick Arnoldi,
Conseillers municipaux

Vernier le 26 septembre 2024